Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260917-04_15_09_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **15 septembre** à **vingt heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 9 septembre 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, M. ADAM, Mme DELANGHE , M. CORMIER, Mme BETTLER, M. JUHEL, Mme EZ-ZAFIR RICHARD, Mme SIMON-GRIMONT, M. FLAUX, M. MAUPOINT, Mme SAVARE, M. LEFRANC, Mme BORDEREAU, Mme BOVE, Mme RIPOCHE, Mme CAILLE, M. BOUGIS, M. LECHIEN, Mme AVELINE-BRIGNON, M. COLAS, M. de BODMAN et M. LETERRIER*

***Excusée** : Mme VILBOU*

***Pouvoir** : Mme VILBOU donne pouvoir à M. LETERRIER*

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 23*
Le quorum étant atteint – 22 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme DELANGHE est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 23 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

4. Convention avec « Théâtre en Rance » et Dinan Agglomération pour une nouvelle période triennale, la période 2026-2028 : participation de la Commune au financement de l'emploi associatif

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2019,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1er juin 2023,
Vu le budget principal de la Commune voté le 3 mars 2026,
Vu la réunion de la commission finances du 3 septembre 2026,

L'association « Théâtre en Rance » est née en 1992 de la volonté des troupes amateurs locales de se coordonner pour un développement des pratiques théâtrales sur le Pays de Dinan. L'association consolidée et reconnue depuis 30 ans dans son expertise artistique, seconde l'agglomération dans le développement local de la culture du territoire.

L'objet de « Théâtre en Rance » se fonde plus largement sur la diffusion et la sensibilisation des arts vivants sur le territoire, centrant une partie de son action sur le jeune public avec la question sous-jacente de l'art et de l'enfance. L'association porte trois festivals, Théâtre en Rance (Rencontre Amateur), Renc'Arts (Arts de la Rue), Premiers Émois (très jeune Public), Les

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260917-04_15_09_2026-DE

Jacobambins (Saison Culturelle Jeune Public), une école de théâtre 7-16 / un atelier de création adultes et mène des actions d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire.

Dans le cadre de sa politique de soutien à l'emploi dans les structures associatives, le conseil communautaire de Dinan Agglomération a validé, le 23 avril 2018, la création de contrats tripartites financés entre quelques communes, l'association et Dinan Agglomération.

Ces emplois doivent favoriser prioritairement l'encadrement des jeunes. Les personnes recrutées devront être employées dans des fonctions en accord avec leur qualification et sur la base d'un temps complet.

L'association Théâtre en Rance a exprimé depuis 2018, le souhait de bénéficier d'un emploi tripartite sur les missions suivantes : médiation, action culturelle et communication.

Ces emplois doivent favoriser prioritairement l'encadrement des jeunes. Les personnes recrutées devront être employées dans des fonctions en accord avec leur qualification et sur la base d'un temps complet.

L'association « Théâtre en Rance » a exprimé depuis 2018, le souhait de bénéficier d'un emploi tripartite sur les missions suivantes : médiation, action culturelle et communication.

Signée le 14 septembre 2020 et reconduite en 2023, entre l'association « Théâtre en Rance », Dinan Agglomération et la commune de Lanvallay (commune porteuse), cette convention a permis la mise en place d'un nouvel emploi au sein de l'association.

Cette convention a été reconduite pour une nouvelle période de trois ans par la signature d'un avenant en octobre 2023.

L'avenant arrivant à échéance, Dinan Agglomération et 14 communes volontaires se sont montrées favorables à la signature d'une nouvelle convention pour trois années supplémentaires.

Sur demande de l'association et par un avenant, Dinan Agglomération peut reconduire la subvention à l'emploi (10 000€ par an) pour une nouvelle période de trois ans (septembre 2026 – août 2029).

Cela nécessite la poursuite d'un apport financier des communes à hauteur d'environ 14 000€ répartie sur 14 communes.

Théâtre en Rance : 16 479 €

Dinan Agglomération : 10 000 €

14 communes partenaires : 14 000 €

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260917-04_15_09_2026-DE

Voici le tableau figurant détaillant ces lignes de contribution pour chacune des communes.

TABLEAU 1 répartition des communes emploi tripartite de Théâtre en Rance		
	Population	Participations communales
Dinan	Part forfaitaire	5 000 €
Lanvallay : commune porteuse de la convention	4270	1 157 €
Pleslin-Trigavou	3867	1 048 €
Pleudihen-sur-Rance	2900	786 €
Plouër-sur-Rance	3500	949 €
Quévert	3700	1 002 €
Trébédan	424	116 €
Saint Juvat	654	177 €
Taden	2400	650 €
Trélivan	2693	730 €
Languédias	500	136 €
Yvignac-la-Tour	1180	320 €
TOTAL	26088	12 071 €
0,27 € par habitant		
Si participation de moins 500€ = 1 année sur 2		
Situation actuelle		

TABLEAU 2 répartition des communes emploi tripartite de Théâtre en Rance		
	Population	Participations communales
Dinan	Part forfaitaire	5 000 €
Beaussais-sur-Mer	4498	1 298 €
Broons	2943	849 €
Les Champs Géraux	1076	311 €
Pleslin-Trigavou	4065	1 173 €
Pleudihen-sur-Rance	2924	844 €
Plouër-sur-Rance	3416	986 €
Quévert	3955	1 142 €
Saint-Juvat	663	191 €
Trébédan	441	127 €
Taden : commune porteuse de la convention	2636	761 €
Yvignac-la-Tour	1135	328 €
Trélivan	2865	827 €
Languédias	563	163 €
TOTAL	31180	14 000 €
0,29€ par habitant		
Si participation de moins 500€ = 1 année sur 2		
Simulation avec l'arrivée de 3 nouvelles communes (Beaussais-sur-Mer, Broons et Les Champs-Géraux) et arrêt de Lanvallay		

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260917-04_15_09_2026-DE

La convention sera signée pour trois ans et par année scolaire donc de septembre 2026 à août 2029 pour un nouveau montant annuel de 986€ (pour mémoire 949 € en 2025-2026).

Pour cette période de trois ans (septembre 2026- août 2029), les communes s'engageront à maintenir à des montants identiques leur niveau de contribution. Taden sera la nouvelle commune porteuse.

Pour rappel : un spectacle de rue cet été sur le parking de la médiathèque et en 2027, un spectacle jeune public dans le cadre des « premiers émois » à la médiathèque (écoles et public familles).

L'association s'engage, à chaque saison, à convier les communes associées à son assemblée générale, et à leur fournir les documents relatifs à la vie de l'association : bilan financier, compte rendu d'activités et composition du bureau.

Les communes associées s'engageront à assurer la promotion de l'association sur leurs territoires respectifs et à poursuivre leur politique de soutien technique.

La convention sera résiliée, si l'une des collectivités se retire du dispositif sans qu'un accord puisse être trouvé pour boucler le financement de l'emploi tripartite.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **PARTICIPE au financement de l'emploi tripartite de l'association « Théâtre en Rance » en participant annuellement à hauteur de 986€ pour la période septembre 2026- août 2029.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier permettant le paiement de cette participation à la commune porteuse, la commune de Taden.**

Pour extrait conforme, le 15 septembre 2026

Le Maire,
Yann GODET

MAIRIE de PLOUER-SUR-RANCE (Côtes-d'Armor)

La secrétaire de séance,
Aurélie DELANGHE